

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2026/006

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 9

Dont membres représentés : 4

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Françoise CAMPREDON, Catherine MIFFRE, Chrystelle CARLOS, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Jean-Pascal GARDELLE, Laurence BARBERA, Karine CAROLA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascal-Henri BASSET (pouvoir donné à Joël PACULL), Pascale PUY (pouvoir donné à Blaise FONS), Yannick COSTA (Pouvoir donné à Jean TELASCO), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir donné à Jeannine VIDAL).

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

Secrétaire de séance : Françoise CAMPREDON.

Date de la convocation : 23/01/2026

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DE LA RUE PAU CASALS ET DE LA RUE LAS BARDERES TRANCHE 1A

Rapporteur : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la délibération n°2025-095 du 20 octobre 2025 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de l'aménagement de la rue Pau Casals et de la rue las Barderes (tranche 1A).

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via un avenant concernant les lots suivant :

- **N° 1 (Voirie - Pluvial)** – Entreprise TP66 : ajustement des prestations pluviales et rajout d'un branchement télécom, pour une moins-value de 5 535 € HT, soit -3,80 % pour ce lot.
- **N° 2 (Réseaux secs)** – Entreprise SPIE CITYNETWORKS : complément de génie civil pour réseau télécom, pour un montant de 1 692 € HT, soit une plus-value de 10,93 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants de ce marché représente une moins-value globale de 3 843 € HT, soit -2,39 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux d'aménagement de la rue Pau Casals et de la rue las Barderes (tranche 1A).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la rue Pau Casals et de la rue las Barderes (tranche 1A) comme exposé ci-dessus.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.